



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

INFORMATIQUE ET MÉTHODES MATHÉMATIQUES

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 4 juillet 2008

Le programme d'études de la section au niveau de la Maîtrise poursuit l'effort de formation en informatique et en méthodes mathématiques entrepris au niveau du Baccalauréat universitaire (BA), et offre de nombreuses possibilités de spécialisation. L'objectif du programme de Maîtrise en informatique et méthodes mathématiques est de renforcer les aptitudes théoriques et pratiques pour la modélisation en sciences humaines, en particulier en sciences du langage, sciences sociales et historiques, et géosciences.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve						1 écrit
20MA21	Oral	30 min	Informatique avancée Méthodes mathématiques avancées	à choix (cf. remarque)	coeff. 1	année 1
Remarque : L'épreuve se déroule sous la forme d'une discussion sur la base d'un dossier écrit.						

Modules à choix A et B

L'étudiant choisit trois modules parmi les cinq modules proposés. Si l'étudiant choisit Informatique et méthodes mathématiques comme discipline principale, son choix se fera en fonction de l'orientation retenue pour le mémoire.

L'étudiant est tenu de choisir au moins l'un des deux modules à choix A.

MA/20-SP 01	Module à choix A			10 C
Module en informatique avancée				
TP	Réalisation d'un projet en informatique avancée	2 semestres, horaires modulables	Contrôle continu	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale [20MA21] de 30 min ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 1

MA/20-SP 02	Module à choix A			10 C
Méthodes quantitatives avancées				
TP	Réalisation d'un projet en méthodes mathématiques avancées	2 semestres, horaires modulables	Contrôle continu	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale [20MA21] de 30 min ou Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 1

MA/20-SP 04	Module à choix B			10 C
Cours en informatique avancée II				
C	A choisir parmi l'offre des cours internes ou externes à la section	2-3h, 2 semestres	Selon l'usage associé au cours choisi	
Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : variable

MA/20-SP 05	Module à choix B			10 C
Méthodes quantitatives avancées				
C	Statistique textuelle et Théorie de l'information	2h, 1 semestre	2 enseignements à choix, dans chacun desquels l'étudiant est soumis à un contrôle continu	
C	Statistique spatiale	2h, 1 semestre		
Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 2

MA/20-SP 06	<i>Module à choix B</i>		10 C
Cours externes en méthodes mathématiques avancées			année 1
C	A choisir parmi l'offre des cours externes à la section	2-3h, 2 semestres	Selon l'usage associé au cours externe
Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : variable

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve			1 défense de mémoire	
20MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1	année 2

MA/20-PR 01				30 C
Mémoire de maîtrise				année 2
Sujet choisi d'entente avec un enseignant				
1 défense de mémoire [20MA41]				nb d'attestations : 0